

Amélioration de la sécurité sur la « route du Lac »

La Municipalité de Pully répond à des problématiques sécuritaires en modifiant marquages et signalisation routière le long de la « route du Lac ». En conséquence, le stationnement situé au sud de la route cantonale sera supprimé. Le projet intègre l'ajout de bandes cyclables et la sécurisation de deux passages pour piétons. Les travaux auront lieu entre septembre et octobre 2025.

La route du Lac (nom usuel), dénommée av. Général Guisan, puis av. des Désertes et, enfin, rte de Vevey, est empruntée chaque jour par de nombreuses usagères et de nombreux usagers en transit ou en promenade. De plus, elle est bordée de part et d'autre par plusieurs accès riverains. La pression sur cet axe de circulation est importante et les exigences en matière de sécurité des usagères et usagers vulnérables se sont accrues ces dernières années.

Désireuse d'améliorer la sécurité sur cet axe, la Municipalité a étudié les possibilités d'intervenir à court terme pour résoudre les principaux points problématiques, soit les distances de visibilité insuffisantes des accès riverains, les trajectoires dangereuses des cycles ainsi que la position de deux passages piétons. Ces problématiques sont notamment causées par les véhicules stationnés à cheval entre le trottoir et la chaussée.

Dans l'attente d'un réaménagement complet, prévu à plus long terme, des modifications de la signalisation vont être entreprises dans le but de résoudre ces problèmes. Celles-ci intègrent la correction du marquage routier, notamment par l'ajout de bandes cyclables, et la suppression du stationnement situé au sud de la route cantonale.

Les procédures légales ayant été clôturées, les travaux sont ainsi planifiés dès le 29 septembre prochain et bénéficieront de subventions liées au Projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Pully, le 25 septembre 2025 - La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction des travaux et des services industriels, Marc Zolliker, Conseiller municipal – 021 721 32 00